

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-757/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 75-757/SG/CD du 25 avril 1975).

n° 75-757/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 avril 1975

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro
10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 108/8° L du 10 avril 1975 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas portant modification du mode de calcul de l'indemnité des membres de la Chambre des députés.